

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil, située au 1240, route 158, à Saint-Thomas, le lundi 10 novembre 2025, à 19 h 30.

Sont présents les conseillers suivants :

10 novembre 2025 District numéro 1 : Patricia Coutu
District numéro 2 : Marilyn Farly
District numéro 3 : Yannick Frenière
District numéro 4 : Jonathan Trudel
District numéro 5 : Jean Brisebois
District numéro 6 : Claudia Rioux

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Mario Rondeau.

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Première période de questions
- 03- Procès-verbal
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 20 septembre 2025 au 5 novembre 2025
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 4 novembre 2025
 - 5.2 Signataires autorisés – Institution financière
 - 5.3 Délégation – Responsable de l'accès aux documents et responsable de la protection des renseignements personnels
 - 5.4 Octroi de contrat – Services professionnels – Modules de logiciels de gestion du territoire et services et de paiements en ligne 2025-2028
 - 5.5 Nominations – Comités et représentation des organismes tiers
 - 5.6 Nomination – Maire suppléant de la MRC de Joliette
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Aucun point
- 07- Sécurité publique
 - 7.1 Aucun point
- 08- Loisirs et culture
 - 8.1 Aucun point
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
 - 9.1 Aucun point
- 10- Deuxième période de questions
- 11- Varia
 - 11.1 Aucun point
- 12- Levée de la séance

- 2025-11-271 01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- Il est proposé par Yannick Frenière
Appuyé par Patricia Coutu
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
- Adoptée
- Point 2 02- **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- La période de questions est ouverte à **19 h 31**
Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions posées.
La période de questions est close à **20 h 04**
- 2025-11-272 03- **PROCÈS-VERBAL**
- 3.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025**
- Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au directeur général et greffier-trésorier.
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Claudia Rioux
Appuyé par Jonathan Trudel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 soit adopté tel que rédigé par le greffier-trésorier.
- Adoptée
- 2025-11-273 4- **CORRESPONDANCE**
- 4.1 **Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 20 septembre 2025 au 5 novembre 2025**
- Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 20 septembre 2025 au 5 novembre 2025.
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Yannick Frenière
Appuyé par Patricia Coutu
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :
QUE le conseil municipal de Saint-Thomas prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 20 septembre 2025 au 5 novembre 2025.
- Adoptée
- 2025-11-274 05- **ADMINISTRATION**
- 5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 4 novembre 2025**
- ATTENDU** le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 4 novembre 2025
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Marilyn Farly
Appuyé par Jean Brisebois
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :
QUE le conseil municipal de Saint-Thomas adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 4 novembre 2025, et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer pour un montant total de **612 123,10 \$**.

Comptes fournisseurs payés

Chèques #17 163 à #17 164	215,00 \$
Prélèvements directs	364 848,20 \$
Dépôts directs #1 518 à #1 528	18 032,31 \$
Salaires période #39 à #43	60 950,28 \$

Comptes fournisseurs à payer

Chèques #17 165 à #17 182	27 578,77 \$
Dépôts directs #1 529 à #1 589	140 498,54 \$

Total	612 123,10 \$
--------------	----------------------

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants, suite à la présente séance, aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Me François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier

2025-11-275

5.2 Signataires autorisés – Institution financière

ATTENDU la résolution numéro 152-2025 concernant l'embauche de Me François Alexandre Guay au poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Thomas, entrant en fonction en date du 19 juillet 2025;

ATTENDU les élections générales municipales du 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins de D'Autray afin de désigner les signataires autorisés;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Jean Brisebois
Appuyé par Yannick Frenière
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas :

DÉSIGNE et AUTORISE, à l'égard de tout compte que la Municipalité détient ou pourra détenir à la Caisse Desjardins de D'Autray à compter de la présente résolution, les personnes suivantes à titre de signataires autorisés :

- Monsieur Mario Rondeau, maire, ou
- Madame Marilyn Farly, mairesse suppléante;

CONJOINTEMENT AVEC :

- Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, ou
- Madame Véronique Laporte, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

QUE ces personnes exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité de Saint-Thomas, et sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants :

- Émettre et signer tout chèque, traite, billet à ordre et autres effets pour et au nom de la Municipalité de Saint-Thomas;

- Accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité.

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Thomas, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité, pour tous les comptes détenus ou à détenir à la Caisse Desjardins de D'Autray;

QUE le conseil autorise Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, à exercer seul les pouvoirs suivants :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Faire émettre et utiliser une carte de guichet pour dépôts uniquement;
- Être l'administrateur principal de l'accès bancaire;
- Être l'administrateur principal du service en ligne AccèsD Affaires;
- Faire les transactions électroniques.
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité

QUE si l'une des personnes autorisées adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par cette personne, soit avec autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de tout autre manière.

QUE les pouvoirs mentionnés dans la présente résolution et énoncés précédemment sont en sus de ceux que les personnes autorisées y mentionnées pourraient autrement détenir;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 269-2021, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 179-2025, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025;

QUE cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse Desjardins de D'Autray.

Adoptée

2025-11-276

5.3 Délégation – Responsable de l'accès aux documents et responsable de la protection des renseignements personnels

ATTENDU les élections générales municipales du 2 novembre 2025;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (LAI), la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public veille à y assurer le respect et la mise en œuvre de la présente loi. Elle exerce la fonction de responsable de l'accès aux documents et celle de responsable de la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE ces fonctions peuvent être déléguées par écrit, en tout ou en partie, à un membre de l'organisme public ou à un membre du personnel de direction. Cette personne doit pouvoir les exercer de manière autonome;

ATTENDU QUE l'organisme doit informer la Commission d'accès à l'information de la personne désignée pour exercer les fonctions de responsable de l'accès aux documents et de responsable de la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Thomas souhaite déléguer en totalité ces fonctions au directeur général et greffier-trésorier;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Claudia Rioux
Appuyé par Marilyn Farly
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DÉSIGNER le directeur général et greffier-trésorier, Me François Alexandre Guay, comme unique responsable de l'accès aux documents et responsable de la protection des renseignements personnels pour la Municipalité de Saint-Thomas, à compter du 10 novembre 2025;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Me François Alexandre Guay, à agir, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Thomas, auprès de la Commission d'accès à l'information pour tout dossier concernant la Municipalité;

DE TRANSMETTRE à la Commission d'accès à l'information du Québec copie de cette résolution ainsi que le *Formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités*;

D'ABROGER la résolution 181-2025;

Adoptée

2025-11-277

5.4 Octroi de contrat – Services professionnels – Modules de logiciels de gestion du territoire et services et de paiements en ligne 2025-2028

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de faire l'acquisition de modules de logiciels de gestion du territoire et de services et paiements en ligne en vue d'optimiser la prestation des services municipaux et de mieux répondre aux demandes citoyennes;

ATTENDU le *Règlement numéro 4-2025 sur la gestion contractuelle*;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Jean Brisebois
Appuyé par Jonathan Trudel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D’OCTROYER à l’entreprise **PG Solutions** un contrat de fourniture de services de logiciels de gestion du territoire et de services et paiements en ligne pour une durée de trente-six (36 mois), soit jusqu’en 2028, pour la fourniture, l’installation, l’activation, le soutien, la maintenance, ainsi que les droits d’utilisation annuels, pour un montant total de **22 320,50 \$**, plus les taxes applicables, le tout réparti de la façon suivante :

Gestion – Installations septiques	
Frais initiaux	2 035,00 \$
Droits annuels	2 548,00 \$
Hébergement et mise à jour	714,00 \$
Service en ligne – Permis	
Frais initiaux	4 428,00 \$
Droits annuels	1 913,00 \$
Mise à jour et hébergement	941,00 \$
Service en ligne – Comptes de taxes	
Frais initiaux	6 016,00 \$
Droits annuels	941,00 \$
Service en ligne – Paiements	
Frais initiaux	2 177,50 \$
Droits annuels	607,00 \$

DE POURVOIR au paiement des frais initiaux inhérents à l’installation et à l’activation en l’affectant aux surplus libres;

DE POURVOIR au paiement des coûts récurrents liés aux droits annuels (licences), aux frais d’hébergement et de mise à jour, ainsi qu’aux frais d’utilisation (paiements en ligne) en l’affectant aux postes budgétaires de chaque année de l’entente;

D’AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Me François Alexandre Guay, à agir et à signer tout document de nature contractuelle, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Thomas, dans le cadre de l’entente de services à intervenir;

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants, suite à la présente séance, aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Me François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier

2025-11-278

5.5 Nominations – Comités et représentation des organismes tiers

- ATTENDU

les élections générales municipales du 2 novembre 2025;
- ATTENDU QUE

le conseil municipal souhaite nommer les membres des différents comités internes et des organismes tiers de la Municipalité de Saint-Thomas;
- ATTENDU QUE

le maire est membre d’office de tous les comités;
- POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Patricia Coutu
Appuyé par Claudia Rioux
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Thomas nomme les personnes suivantes membres des différents comités internes et des organismes tiers de la Municipalité de Saint-Thomas :

Comité Travaux publics et infrastructures	• Jean Brisebois • Claudia Rioux
Comité Ressources humaines	• Jonathan Trudel • Claudia Rioux
Comité consultatif d'urbanisme	• Jean Brisebois • Patricia Coutu
Comité local de Patrimoine	• Jean Brisebois • Patricia Coutu
Comité de démolition	• Jean Brisebois • Patricia Coutu
Comité consultatif en loisirs, culture et vie communautaire	• Yannick Frenière • Marilyn Farly
Comité de jumelage La Roque-Gageac	• Marilyn Farly
Comité OMH « Au cœur de chez nous »	• Jonathan Trudel
Comité de vigilance	• Yannick Frenière

QUE le maire soit membre d'office de tous les comités;
Adoptée

2025-11-279

5.6 **Nomination – Maire suppléant de la MRC de Joliette**

ATTENDU les élections générales municipales du 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

ATTENDU QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite nommer madame Marilyn Farly à titre de mairesse suppléante au conseil de la MRC de Joliette;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Yannick Frenière
Appuyé par Patricia Coutu
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :
QUE le conseil municipal de Saint-Thomas nomme madame Marilyn Farly à titre de mairesse suppléante au conseil de la MRC de Joliette;
Adoptée

Point 10

10- **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à **20 h 11**

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions posées.

La période de questions est close à **20 h 25**

Point 11

11- **VARIA**

Aucun point.

2025-11-280

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Jean Brisebois

Appuyé par Marilyn Farly

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée à **20 h 25**.

Adoptée

(s) Mario Rondeau

M. Mario Rondeau
Maire

(s) François Alexandre Guay

Me François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-
trésorier